

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

Décision du 12 avril 2010 portant délégation de signature

(Texte non paru au *Journal officiel*)

NOR : DEVU1020915S

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;
Vu la décision du 20 février 2008 chargeant Mme Corinne SIMONI de la direction de la communication, à compter du 25 février 2008,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Corinne SIMONI à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'ANAH et représentante du pouvoir adjudicateur :

1. Les propositions d'engagement comptable destinées au visa du directeur administratif et financier.
2. Les documents et certifications permettant de liquider les dépenses et les recettes.
3. Les commandes d'un montant inférieur à 13 377,93 € HT (16 000 € TTC), dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande.
4. Les actes et documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 4 000 € HT (4 784 € TTC), après visa du directeur administratif et financier.
5. Les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité et les états de frais correspondants.

Article 2

La précédente décision du 25 février 2008 donnant délégation de signature à Mme Corinne SIMONI est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 12 avril 2010.

La directrice générale de l'Anah,
I. ROUGIER